



SRL ABRI EUROPE
PLACE GUY D'AREZZO, 17 BTE 4
1180 BRUXELLES
TÉL. 02/223 73 33
syndic@abrieurope.be
Num. IPI : 104494

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 18/12/2024 À 15:00

0015 - ACP DUDEN (0832 442 320)
AVENUE VICTOR ROUSSEAU , 58
1190 BRUXELLES

Lieu de l'assemblée : Abri Europe
Place Guy d'Arezzo, 17/bt4
1180 Bruxelles

Procès verbal

Sur convocation du syndic, SRL ABRI EUROPE, les copropriétaires de l'immeuble sus-énoncé se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire.

10 copropriétaires sur 13 totalisant 750,00 / 1 000,00 quotités (0,00 après réduction) sont présents ou valablement représentés ainsi qu'en fait foi la feuille de présence.

La séance est déclarée ouverte à 14:00 après signature de la feuille de présence.

Sont présents ou représentés :

LISTE DES RÉOLUTIONS

ABRI EUROPE
PLACE GUY D'AREZZO, 17 BTE 4
1180 BRUXELLES
TÉL. 02/223 73 33
syndic@abrieurope.be

1. NOMINATION D'UN(E) PRÉSIDENT(E) ET D'UN(E) SECRÉTAIRE DE RÉUNION

se présente comme président. Le syndic s'occupera du secrétariat

Majorité absolue	Oui	750,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	750,00	-
	Abstentions	0,00	-
Oui			
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

2. RÉPARATION MOTEUR ASCENSEUR

est présent et prend la parole :

Suite à l'arrêt de l'ascenseur, le moteur est en panne et difficilement réparable. La réparation du treuil n'a pas de sens. (pas de durabilité dans le temps).

Le treuil tambour peut être remplacé et laissé sur place. Ce système est complexe et n'est plus utilisé de nos jours. Si l'on met un nouveau treuil, il faudrait modifier l'armoire de commande. Il faudrait remplacer l'armoire pour être sûr que le treuil soit compatible avec l'armoire souhaite éviter qu'il y ait des problèmes avec l'ascenseur.

La cabine resterait en l'état en dehors de la boîte à boutons type inox. Si l'on veut du vintage, c'est une option possible (+/- 800 € de plus)

Homegrade demande de garder dans l'immeuble le treuil et l'armoire de commandes.

Les frais pour remettre l'ascenseur en route est de 25.000 à 30.000 € HTVA avec une technologie actuelle.

Le Délai : +/- 6 semaines (hors période de fêtes) pour la première phase

3. REMPLACEMENT NOUVEL ASCENSEUR

Pour un nouvel ascenseur, le prix serait de 75.000 € HTVA

Au préalable, il est impératif de faire intervenir un ingénieur en stabilité pour avoir un avis sur la faisabilité.

Sur cette base, il faudra établir un budget pour la stabilité du sol avant installation du nouvel ascenseur

Le délai : +/- six mois

Le vote est reporté à une prochaine assemblée après le passage de l'ingénieur en stabilité pour savoir si le projet du nouvel ascenseur est faisable.

4. MODE DE FINANCEMENT DES TRAVAUX ASCENSEUR VOTÉ CE JOUR

Reporté à une prochaine AG

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 17:15.